

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande d'augmentation de l'activité de traitement des terres excavées,  
de boues et déchets de béton de l'établissement VICAT  
communes de MONTALIEU-VERCIEU et de BOUVESSE-QUIRIEU

présentée par

**Siège social : société VICAT Tour Manhattan 6 rue de l'Iris – 92095 PARIS La Défense Cedex**

Par arrêté préfectoral n°DDPP-IC-2020-10-26 du 28 octobre 2020 une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite :

**du lundi 23 novembre 2020 à 9h00 au mercredi 23 décembre 2020 à 16h30**

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus pourra être adopté par arrêté préfectoral. L'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet de l'Isère.

**Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier comprenant une étude d'impact et l'avis tacite de l'autorité environnementale, est consultable :**

- à la mairie de la commune Montalieu-Vercieu et de Bouvesse-Quirieu sur support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie ;
- sur le site internet des services de l'État en Isère, à l'adresse suivante : [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr).

**Pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :**

- **sur le registre d'enquête** mis à la disposition du public à la mairie de Montalieu-Vercieu et de Bouvesse-Quirieu ;
- **par courriel** à l'adresse électronique suivante : [ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr) jusqu'au mercredi 23 décembre 2020 à 16h30
- **par voie postale** à la mairie de Montalieu-Vercieu, à l'attention du commissaire enquêteur.

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition à la mairie de Montalieu-Vercieu et de Bouvesse-Quirieu. Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'Etat en Isère ([www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)).

**Le commissaire-enquêteur, M. Alain GIACCHINI, recevra les observations orales ou écrites du public :**

<b>En mairie de Montalieu-Vercieu, aux jours et heures suivants</b>	<b>En mairie de Bouvesse-Quirieu, aux jours et heures suivants :</b>
- mardi 24 novembre 2020 – de 13h30 à 16h30 - mardi 8 décembre 2020 – de 13h30 à 16h30 - mercredi 23 décembre 2020 – de 13h30 à 16h30	- mercredi 2 décembre 2020 – de 14h00 à 17h00 - vendredi 18 décembre 2020 – de 14h00 à 17h00

En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

**Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :**

- **Société VICAT** – M. Cédric CAMATTA – [cedric.camatta@vicat.fr](mailto:cedric.camatta@vicat.fr) – 04 74 33 58 33 / 07 62 91 05 27 – M. Arnaud MERINNE – [arnaud.merienne@vicat.fr](mailto:arnaud.merienne@vicat.fr) – 04.74 33 58 01 / 06 62 82 76 30
- **Service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP)** - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.61).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP – service installations classées, à la mairie de Montalieu-Vercieu et de Bouvesse-Quirieu et sur le site internet des services de l'Etat en Isère ([www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)), pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.